

Coordination Urgence Migrants-CUM-
Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) 2019
Mercredi 19 juin 2019

Présents et représentés

- Collège associatif : 15 associations / 20 adhérentes à jour de cotisation (14 associations présentes et une ayant donné son pouvoir) : AAFD Val de Saône / ACAT / ACLAAM / Antenne Sociale Lyon / ASSEDA / Association Vaugneray Accueil / CDS cercle de Silence / CIMADE Lyon / CLASSES / CUM / Foyer Protestant La Duchère / Habitat Saint Roch / L'Ouvre Porte / RESF 69 /Secours Catholique Lyon. Une association n'a pas pris part au vote, la Cimade, car arrivée après le vote.
- Collège citoyens solidaires : 14 individuels / 22 adhérents à jour de cotisation (10 présents et 4 ayant donné leur pouvoir) : Colette B / Etienne B / Claire Be / Armand C / Mireille D / Jacques D / Anne-Marie D / Geneviève I / Dominique K/ Claudine M / Philippe P / Corinne R / José R / Jean-Paul V

Total des votants : 28

- 2 personnes de l'association Le Cœur et la Main (à ne pas confondre avec La main et le cœur), venues pour nous connaître et présenter leur association : Justine B et Brune M(Président de l'association : Sébastien Fauteux).

Premier point : Présentation et Vote de la modification des statuts (article 10)

Le président, Jean-Paul V, rappelle la raison de cette assemblée générale extraordinaire :

- Permettre une plus grande représentation des adhérents au sein du CA tout en conservant le type de répartition entre adhérents associatifs et adhérents individuels.
- Modifier le nombre d'administrateurs en passant de 9 à 12 membres :
 - 8 représentants des associations (+ leur suppléant) au lieu de 6
 - 4 représentants individuels (citoyens solidaires) au lieu de 3.

Ce projet de modification des statuts permet de rappeler le contexte de la création de la CUM en 2015 et de revenir sur les intentions ayant conduit à la création d'une association

Philippe rappelle le contexte de l'expulsion des bidonvilles de Saint-Fons (Sampaix), de Lyon 2 (Cours d'Herbouville), de Lyon 7^{ème} à Gerland (ancienne Gendarmerie) et, à ce moment-là, le rôle fédérateur et de « lanceur d'alerte » de différents groupes comme la « Cellule Famille, Santé, Société » du Diocèse, l'association CLASSES, la Ligue des droits de l'Homme, le Cercle de Silence de Lyon, etc.

Face à la situation du moment, l'intuition des fondateurs de la CUM (dont Bruno-Marie Duffé, vicaire épiscopal chargé de la pastorale des migrants)) a été de mettre en place une structure associative (et pas un collectif) qui permette de partager les expériences et de s'appuyer sur les compétences de chacun, de structurer les synergies, de coordonner des lieux, de porter une parole politique forte vis-à-vis des pouvoirs publics (rôle de « plaidoyer ») pour faire changer les conditions d'accueil des migrants et exilés changent (cf l'Appel Citoyens).

L'originalité, a été de vouloir mettre en place une coordination s'appuyant sur les actions des uns et des autres ... sans se substituer à celles-ci. C'est en ce sens que la CUM n'est pas qu'une simple coordination d'associations et se rapproche un peu du modèle de la Fédération

Ensuite, la difficulté pour les associations et citoyens regroupés au sein de la CUM est de trouver le temps d'initier des actions en tant que CUM alors que chacun est déjà particulièrement mobilisé par les engagements dans sa propre association ou son propre mouvement !

Le bilan intermédiaire des actions menées dans le courant de l'année 2018-2019 prouve que nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot, notamment autour des deux groupes de travail permanents (dont on souhaite changer les intitulés ... merci de nous faire des propositions !!) :

1. Groupe de sensibilisation du public (quel nouveau nom pour cette Commission ?) : préparation de la journée d'information sur « droit à la santé et accès aux soins des migrants / intervention témoignage à plusieurs voix en lycée privé / Salon Primevères / Journée de Lutte contre la Misère avec ATD / EGM /
2. Groupe recherche de toits (quel nouveau nom pour cette Commission ?) : même s'il n'y a pratiquement pas eu de réunion formelle de ce groupe, plusieurs de ses membres étaient "sur le pont" pendant une grande partie de l'année sur deux axes principaux :
 - ✓ gestion de la convention de mise à disposition de la salle de répit pour les Mineurs isolés étrangers (6 semaines de fonctionnement en juillet / août, salle de la Marmite Colbert, en partenariat avec Mairie de Lyon 1^{er} et avec le soutien de nombreux militants et militantes de différentes associations ou de simples voisins) + soutien officiel quotidien à l'ouverture du squat du Collège Maurice Scève pour héberger et accompagner de très nombreux jeunes migrants isolés (majeurs et mineurs) à la rue + convocation au Tribunal + mise en place d'une cagnotte de soutien avec possibilité de dons déductibles des impôts puisque la CUM est maintenant une association d'intérêt général (+ de 11 000 € récoltés pour l'action sur la Croix Rousse !!)
 - ✓ travail participatif sur la rédaction de la Loi Elan dont on pouvait espérer que certains articles valideraient la possibilité de « mobiliser la vacance » des bâtiments publics ou privés pour permettre la mise en place de convention d'occupation temporaire de bâtiments ... Peut-être que nous aurions plus de réussite dans ce domaine si nous avions, au sein de la CUM, une grosse association habilitée à gérer des sites d'hébergement ou si nous étions invités à participer aux réunions officielles organisées par la Préfecture et certaines associations habilitées dans le cadre du Plan Froid ... mais pour l'instant ce n'est pas le cas, malgré une demande officielle faite au début du Plan Froid et restée sans réponse ...

Après ce temps d'échange, nous passons au vote du changement de l'article 10 des Statuts.

Après vérification du nombre d'adhérents à jour de cotisation (associations et individuels) et du nombre de présents et représentés, nous constatons que l'Assemblée Générale Extraordinaire est en mesure de voter, le quorum étant atteint au moment du vote :

- 14 associations présentes ou représentées sur 20 associations adhérentes à jour de cotisation
- 14 individuels présents ou représentés sur 22 adhérents individuels à jour de cotisation

Le vote a lieu à mains levées :

Vote contre = 0 / abstentions = 0 / Vote pour = 28

La modification des statuts est donc adoptée à l'unanimité.

Le bureau se chargera de transmettre à la Préfecture les nouveaux statuts avec modification de l'article 10.

Comme précisé en début de séance, la prochaine Assemblée Générale ordinaire, avec renouvellement des membres du Conseil d'Administration aura lieu à la fin de l'exercice 2018-2019 qui est prolongé jusqu'à fin décembre 2019 pour permettre de caler désormais les exercices sur une année civile.

Nous proposons la date du mercredi 22 janvier 2020 pour la prochaine Assemblée Générale.

D'ici là, nous proposons aux associations et aux citoyens solidaires de réfléchir à leur implication dans le nouveau CA qui sera à mettre en place en Janvier 2020, avec, plusieurs changements et démissions en prévision : **il faut donc que de nouvelles candidatures se fassent jour.**

Nous rappelons que, pour les représentants associatifs au CA, nous avons convenu la possibilité d'avoir un titulaire et un suppléant, ce qui permet de se relayer. En revanche, pas de suppléant possible pour les représentants individuels (citoyens solidaires).

Nous insistons aussi sur la possibilité de coopter des candidats en cours d'exercice pour

permettre aux personnes et aux associations intéressées mais encore hésitantes sur la charge de travail liée à un poste au Conseil d'Administration : c'est un bon moyen pour venir voir et s'impliquer progressivement.

Geneviève I, adhérente individuelle et très impliquée jusqu'à maintenant dans la Commission Recherche de Toits nous fait savoir qu'elle est intéressée et veut bien être associée aux travaux du CA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de janvier 2020.

D'autres propositions de cooptation sont les bienvenues

Le prochain C.A. est prévu le mercredi 3 juillet (9h30-11h30) au siège de la LDH.

Nous ajoutons une réunion le mercredi 26 juin (matin) pour analyser plus finement ce que fut l'expérience de l'ouverture du lieu de répit l'été dernier à la Marmite Colbert (Croix Rousse), celle de l'ouverture de l'ex-collège Maurice Scève (Croix Rousse également), et sa gestion jusqu'à maintenant. Toute personne intéressée par le sujet est bien venue. Un compte-rendu sera fait, où seront reprises certaines réflexions faites ce jour.

Depuis écriture du Compte-Rendu, cette réunion a été annulée suite à la décision de la Métropole de convoquer les responsables du squat du Collège Maurice Scève (dont le Président de la CUM) en Référé au Tribunal d'Instance de Lyon le 28 Juin.

La dégradation de la politique migratoire, dont les remises à la rue de réfugiés (on n'ose imaginer ce qui se prépare pour les « Sans-papiers ») inquiète toutes les associations, jusqu'à Forum-Réfugiés. La prochaine AG prévue le 22 janvier sera l'occasion de travailler sur les perspectives de l'année 2020.

Nous terminons la rencontre par la présentation de Le cœur et la Main par Justine B et Brune M, représentantes de l'association.

Cette association est issue des Camions du Cœur, et se veut un incubateur de projets. Le constat du besoin de logements l'a amenée à récolter des fonds (dons, concerts, etc.) pour louer un appartement avec le soutien d'Alynéa. Elle est constituée de 55 membres, dont 15 actifs.

A suivre.

Récapitulation des dates à venir :

- si vous recevez l'information à temps : ce dimanche 23 juin, fête à Maurice Scève (rue Louis Thévenet, Lyon 4°) à partir de 13h ;
- mercredi 3 juillet, LDH, 9h30 : CA
- **5, 6 et 7 juillet : Dialogues en Humanité au Parc de la Tête d'Or. Nous n'y sommes pas en tant qu'association, mais la question posée « Demain tous nomades, tous migrants ? » nous réjouit. Allons-y, avec nos amis, nos familles, les migrants de notre entourage.**
- Mercredi 22 janvier 2020 : AGO de la CUM (les comptes et les perspectives)

Compte-Rendu Colette + Jean-Paul